



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL FEADER 2014 - 2020

Rapport annuel de mise en œuvre LEADER 2018

Résumé citoyen

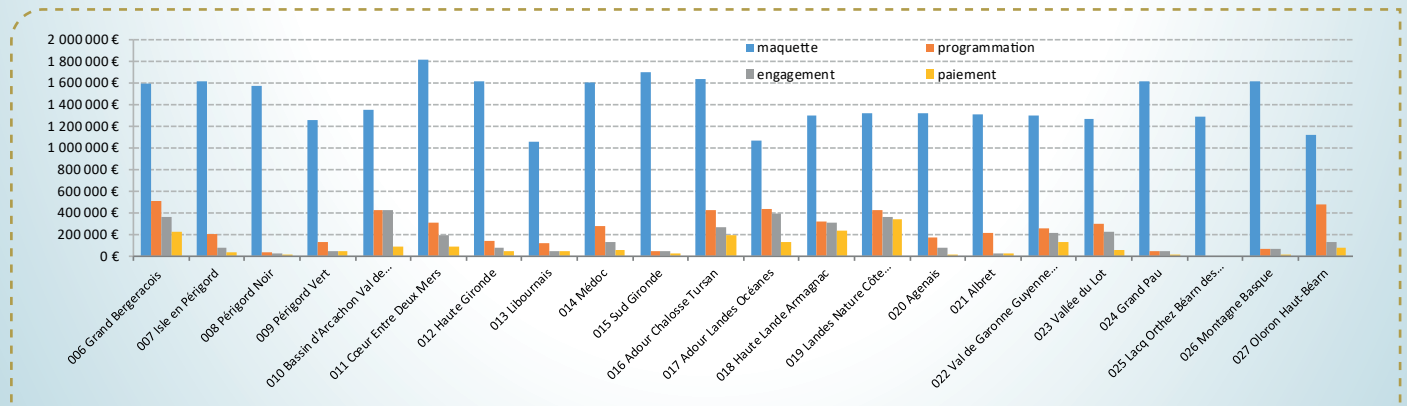
LEADER est l'acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre de projets territorialisés, intégrés et innovants, adaptés aux besoins des territoires ruraux, en réponse à une stratégie définie localement, par un ensemble de partenaires publics et privés. L'objectif est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir.

Cette démarche est mise en œuvre depuis 1990, d'abord comme une initiative communautaire expérimentale, puis, à partir de 2007, intégrée à la politique de développement rural de l'Union européenne.

Les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER, sont au nombre de 22 en Aquitaine. Ils ont défini leur stratégie locale de développement, et permettent de financer des projets s'inscrivant dans cette stratégie, au moyen de crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Le rapport annuel de mise en œuvre 2018 de chaque GAL LEADER a permis de dégager des enseignements aussi bien sur la gouvernance que sur les types de projets financés, qui sont présentés dans ce résumé citoyen. L'analyse proposée dans ce document est basée sur les rapports annuels de mise en œuvre transmis par les GAL.

L'AVANCEMENT DE LA MESURE LEADER



Maquette : Enveloppe financière globale affectée au GAL sur la période 2014-2020
 Programmation : Montant des dossiers sélectionnés et retenus lors des Comités de programmation
 Engagement : Montant des dossiers avec signature d'une convention d'attribution d'aide avec la Région
 Paiement : Montant des dossiers payés



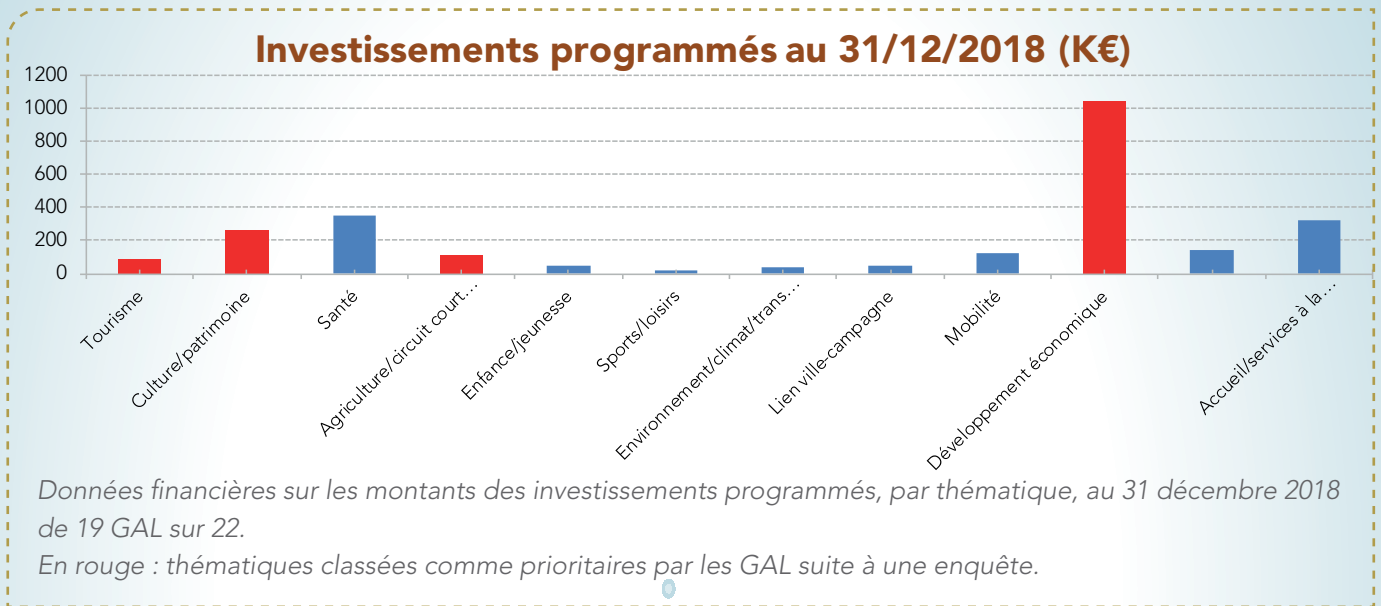
La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe agissent ensemble pour votre territoire





LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES AU SEIN DES TERRITOIRES

Afin de mesurer les principales thématiques des actions menées par les GAL, une enquête a été réalisée. Pour cela, 14 thématiques prioritaires ont d'abord été définies.



Ainsi 161 opérations ont été programmées, pour un montant de 2,6 M€, soit en moyenne 16 150 € par opération.

Deux thématiques n'avaient pas encore fait l'objet de programmation au 31 décembre 2018 : Numérique / TIC et Bois / forêt.

LE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ACTION LOCALE

Des GAL connus et reconnus

Au niveau des territoires, certains GAL sont déjà très bien connus et reconnus avec parfois 4 ou même 5 programmations LEADER à leur actif. Par conséquent, de nombreux porteurs de projets ont répondu présents sans même qu'il y ait eu de communication spécifique. Les élus, les membres des comités techniques et/ou des comités de programmation communiquent aussi très bien sur leurs territoires et ont été des ambassadeurs efficaces auprès des porteurs de projet.

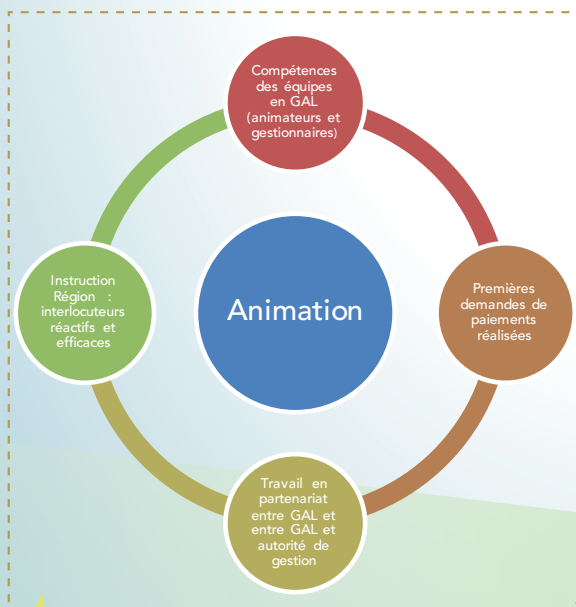
Quelques territoires ont également fait le choix de ne pas communiquer sur leurs actions, du fait entre autres des difficultés administratives et réglementaires rencontrées dans ce début de programmation. Néanmoins, d'autres ont mis en place une communication très aboutie comme celle du GAL de la Vallée du Lot avec une charte graphique, une vidéo « bande annonce », visionnée près de 30 000 fois, un guide porteur de projet, un guide pour les membres du GAL et les techniciens des EPCI, des affiches, des flyers... Ou encore le GAL Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre qui a organisé un Comité de programmation délocalisé avec visite de projet, action de communication qu'il souhaite renouveler en 2019.



Une animation territoriale indispensable

Après une période difficile de mise en route de la programmation 2014-2020, les premières demandes de paiement effectuées en 2018 ont permis de relancer la dynamique LEADER. En effet, la reprise de l'instruction par la Région a été un point positif souligné par la majorité des GAL, les instructeurs référents sont réactifs et disponibles. L'organisation par l'Autorité de Gestion de réunions inter-GAL et de Comités d'appui est aussi une façon efficace d'échanger et de s'assurer ensemble que les dispositifs mis en place permettront une meilleure gestion des dossiers. Le travail de partenariat entre les GAL a aussi permis à chacun de lever des freins par rapport à la complexité des règles administratives.

Le travail, l'expérience des animateurs et des gestionnaires dans certains GAL sont le reflet d'une montée en compétences nécessaire pour l'animation et le suivi de LEADER dans beaucoup de territoires.



Cependant de nombreux territoires (8 sur 19) ont vu leurs équipes techniques fragilisées suite à des départs d'animateurs ou de gestionnaires ou une sous-estimation de la charge de travail au commencement du programme, en résultent des problèmes de sous-effectif dans plusieurs territoires.

Le cofinancement régional du poste d'animation permet dans certains cas de soutenir les structures porteuses des GAL mais certains (3 sur 19) sont en difficultés financières, organisationnelles et de gouvernance du fait des redécoupages administratifs.

Le nombre de Comités de programmation varie selon les GAL de 1 à 4 réunions par an avec une mobilisation de ses membres en général satisfaisante, sauf pour 2 territoires pour lesquels le quorum n'est pas toujours atteint. Les membres sont assidus et ont bien saisi la problématique du double quorum, certains GAL ont cependant revu la composition de leur Comité pour pouvoir atteindre le double quorum.

Un cadre réglementaire difficile à appréhender

Comme cité précédemment, la première difficulté de mise en œuvre tient au cadre réglementaire qui ne s'avère pas toujours adapté à la stratégie de développement local.

La complexité liée au montage et à l'instruction des dossiers et la lourdeur administrative et réglementaire du programme freinent le déploiement des dispositifs LEADER et atteignent parfois leur image. Un soutien technique approfondi de la part des équipes techniques des GAL s'est avéré nécessaire auprès des porteurs de projets, surtout de type associatif. De plus, à tout ceci s'ajoute des difficultés pour eux à trouver des cofinancements et à faire l'avance de trésorerie nécessaire en attendant le versement de l'aide européenne.



Malgré le recrutement d'instructeurs à la Région, la période de transition parfois sans instruction pendant plusieurs mois fait que le stock de dossiers à instruire reste encore conséquent fin 2018. Les retards se combent mais toutefois les taux de programmation ne reflètent pas la dynamique LEADER sur les territoires.

Des stratégies locales en adéquation avec les attentes des territoires

Même s'il est encore tôt pour l'affirmer, les stratégies répondent dans l'ensemble aux attentes des territoires, le contenu des projets présentés en sélection est ressenti de manière positive. Le nombre de dossiers déposés reste important auprès de la grande majorité des GAL. Certaines fiches actions ont demandé des réajustements en termes de plafond d'aides, ajout de dépenses éligibles, ou encore suppression de critères d'éligibilité.

Parfois, les GAL ont des difficultés à mobiliser certains acteurs comme par exemple, les agriculteurs autour des circuits courts en raison de l'application des régimes d'aides d'Etat.

2019 : vers la gestion de la fin de programmation 2014-2020

L'année 2019 sera une année importante pour la plupart des GAL avec une analyse à mi-parcours, en prévision de la gestion de la fin de la période de programmation 2014-2020. En effet, plusieurs territoires prévoient des transferts de crédits entre fiches actions, des réajustements de plafonds et des demandes de crédits supplémentaires.

Certains GAL vont recentrer leur communication vers des porteurs de projets ciblés. D'autres, ayant déjà consommé leurs enveloppes, vont stopper ce type de communication et souhaitent plutôt communiquer sur les réalisations (lors du Joli mois de l'Europe par exemple).

Les GAL vont se concentrer sur les opérations 19.3-Coopération qui n'ont pas été beaucoup sollicitées sur la première partie de la programmation.

LEADER et la coopération interterritoriale et transnationale

La coopération (sous-mesure 19.3) n'a pas été mise en avant dans un premier temps au vu des difficultés de mise en œuvre de la sous-mesure 19.2, difficultés qui ont mobilisé beaucoup de temps et d'énergie de la part des équipes.

Peu de dossiers se sont concrétisés par manque de visibilité et d'outils pour la mise en place de projets de coopération, des problèmes de cofinancement de l'action (cofinancement difficile à mobiliser), peu d'accompagnement méthodologique. Les GAL à l'étranger ont également des règles différentes, ce qui complique la gestion administrative des projets transnationaux. Tout cela participe à rendre la coopération encore plus complexe pour les GAL, et avec encore plus d'acuité pour les nouveaux territoires.

En conséquence, seulement 4 accords de partenariats ont été signés depuis le début de la programmation : 2 interterritoriaux et 2 transnationaux. Cependant, lorsque des projets sont amorcés, la coopération se traduit par des échanges, à grande majorité interterritoriaux, souvent avec des territoires voisins.

De nombreux projets sont en gestation pour la fin de la programmation.





Les thématiques des projets de coopération

Les circuits courts

L'économie circulaire

La culture

La revitalisation des centres bourgs et l'attractivité touristique

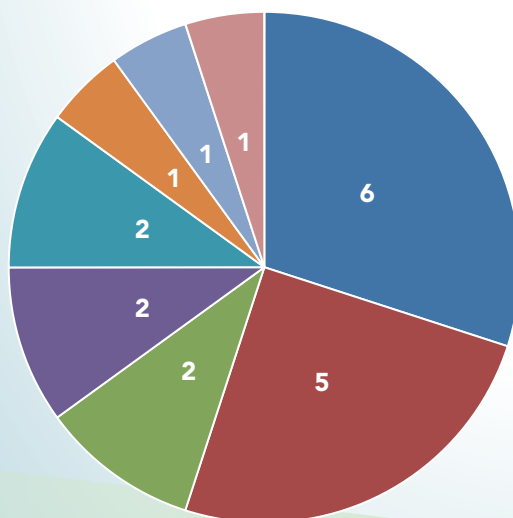
L'agriculture et le renouvellement des générations

Le bois et la forêt

LA CAPITALISATION : PROJETS EXEMPLAIRES MENTIONNÉS PAR LES GROUPES D'ACTION LOCALE

Vingt projets exemplaires capitalisables ont été repérés, 2 sont présentés ci-dessous

Thématiques des projets exemplaires



- Développement économique/ressources locales/ESS/économie circulaire
- Culture/patrimoine
- Tourisme
- Agriculture/circuit court alimentaire
- Logement/habitat/urbanisme rural
- Enfance/jeunesse
- Accueil/services à la population (santé)
- Aménagement des centres bourgs multi-enjeux : touristiques, économiques, patrimoniaux, sociaux



GAL Landes Nature Côte d'Argent : Maison de santé pluri-professionnelle de Mimizan

Thématique : Santé / Développement local / Accessibilité

Objectifs :

- Elaborer un projet de santé de territoire, notamment en impliquant les professionnels de santé via l'association « Objectif maison de santé de Mimizan »
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles organisations professionnelles
- Créer un lieu dédié à la santé et accessible pour tous
- Lutter contre la désertification médicale
- Favoriser l'implantation de spécialistes sur le territoire

Réalisation :

Avec une fréquentation de 300 patients environ par jour (pour 11 978 habitants au total en 2013 au sein de la Communauté de Communes de Mimizan), la Maison de Santé a permis de répondre aux besoins des habitants locaux tout en permettant de conserver une population médicale suffisante pour ce territoire. Seize professionnels de santé ont ainsi été regroupés dans ce lieu, permettant d'installer des spécialistes (kinésithérapeutes, diététiciennes, podologues...). L'offre a

été étendue en 2018 (psychiatrie en particulier). Avec une offre de soin variée et de proximité, la Maison de Santé de Mimizan a permis de répondre à la désertification médicale au cœur d'une population globalement vieillissante et à faibles revenus.

Les matériaux utilisés pour la construction de la MSP mobilisent les ressources locales, les bardages bois du bâtiment et des locaux techniques sont en pin des Landes. L'intérêt paysager du site a été préservé avec une cartographie des arbres et la collectivité s'est engagée à replanter des chênes liège près des places de stationnement.



Coût du projet :

LEADER :	289 613,87 €
Cofinancement :	
- DETR :	666 840,00 €
- CD :	206 250,00 €
- Région :	80 000,00 €
Autofinancement :	948 859,64 €
Total	2 191 563,51 €

Contact :

Communauté de Communes de Mimizan



direction@cc-mimizan.fr



05 58 09 44 55



GAL Périgord Noir : Résidence Habitat Jeunes

Thématique : Logement / habitat / urbanisme rural

Objectifs :

- Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation
- Favoriser l'accueil et le maintien des jeunes populations
- Répondre au besoin du marché de l'emploi

Réalisation :

Le Pays du Périgord Noir s'est engagé dans une démarche collective visant à favoriser l'accès au logement pour les jeunes actifs afin de faciliter leur employabilité et leur accès à la formation. Une étude du CREHAM a estimé les besoins du territoire pour favoriser le développement de la formation professionnelle, l'alternance et le logement des saisonniers en été.

Les membres du Pays du Périgord Noir ont décidé de mener le Projet de Résidence Habitat Jeunes à Sarlat, à proximité immédiate de la plateforme de formation interprofessionnelle. Le projet s'inscrit dans un projet socio-éducatif de foyer jeunes travailleurs (FJT).

La Maîtrise d'ouvrage est portée par la Communauté de Communes de Sarlat – Périgord Noir, pour le compte des 6 EPCI du Pays (qui doit se transformer en syndicat mixte).

Le projet de résidence comprend la création de 38 logements regroupant 45 lits. Au rez de chaussée, il est prévu les bureaux de l'équipe socioéducative (2 bureaux de 13 m²), une salle commune de 60 m², salle tv-informatique, bagagerie, local technique ménage, buanderie. Chaque logement de 16 à 30 m² aura un équipement du type studio étudiant, avec cuisine et salle de bain, les T1bis auront un lit double, 5 logements T1' au rez de chaussée seront accessibles aux handicapés. A l'extérieur, il est prévu un local vélo et une quarantaine de places de parking. L'immeuble aura un accès direct à la voirie départementale, distinct du lycée, et à la plateforme bâtiment. Le projet présenté comprend la construction de la résidence.



Coût du projet :

LEADER :	350 000,00 €
Cofinancement :	1 373 027,48 €
Autofinancement :	432 222,51 €
Total	2 155 249,99 €

Contact :

Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir

@ direction@cc-mimizan.fr

☎ 05 58 09 44 55



CONTACTS RÉSEAU RURAL EN NOUVELLE-AQUITAINE :

CÉLINE KARASINSKI

CHARGÉE DE MISSIONS – CELLULE
D'ANIMATION RÉSEAU RURAL NA

CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

SITE DE POITIERS - MIGNALOUX-BEAUVOIR

TÉL. +33 06 87 44 41 40



CÉCILE BONNEFOY-CLAUDET

COORDINATRICE RÉSEAU RURAL NA

SERVICE PILOTAGE DES MESURES DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL - PÔLE EUROPE INTERNATIONALE

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - SITE DE LIMOGES

TÉL. +33 05 55 45 00 33



RESEAU.RURAL@NOUVELLE-AQUITAINE.FR

[HTTPS://WWW.RESEAU.RURAL.FR/REGION/NOUVELLE-AQUITAINE](https://www.reseaurural.fr/region/nouvelle-aquitaine)

WWW.EUROPE-EN-NOUVELLE-AQUITAINE.EU/FR